Règlement EHDS

Règles européennes pour un partage sécurisé et contrôlé des données de santé

Utilisation primaire

- données de première main collectées dans un contexte de soins de santé
- dossier de santé individuel **MyHealth@EU**

Utilisation sécondaire

- réutilisation des données de santé existantes dans un contexte autre que la finalité initiale
- Structure commune **HealthData@EU**

Interoperabilité

Demande de données

Catalogue de données avec Health DCAT-AP et FAIRification des métadonnées

Formulaire de demande avec les données souhaitées, le format, le but et la durée

Demandes d'accès aux données de santé

format pseudonymisé

Demande de donnéesde santé

format statistique anonymisé

Contrôle par rapport à des critères stricts

Autorisation de traitement de données

- valable maximale: 10 ans
- prolonger un maximum de 1 fois

Transfert de données (pas de risque de réidentification)

Environnement de traitement sécurisé

- accès limité
- analyse et recherche de données

Seuls les résultats

Publication